

(N° 14.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1897.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1898.

(Voir les n^{os} 102, III, session de 1896-1897, 3, III et 23, session de 1897-1898, de la Chambre des Représentants; 13, session de 1897-1898, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; HARDENPONT, ALLARD, le Chevalier DESCAMPS et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget des Dotations pour 1898 se présente cette année avec quelques diminutions et augmentations qui se trouvent justifiées dans les notes préliminaires soumises aux membres du Sénat.

Il clôture par une augmentation, portant exclusivement sur la dotation du Sénat.

En 1897 le Budget était porté à la somme de 4,930,000; aujourd'hui les crédits demandés pour 1898 se montent à 4,946,200.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 23 décembre 1897, a adopté le Projet de Loi par 82 voix contre 1 et 17 abstentions.

Aucune observation n'ayant été présentée à la réunion de la Commission, celle-ci, à l'unanimité de ses membres, vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,
CAPPELLE.

Le Président,
Baron P. BETHUNE.